

gnent dans d'autres parties du monde, ce serait certes d'un excellent augure pour l'avenir si nos deux nations s'entendaient pour assurer conjointement la production d'énergie sur ce fleuve qui ne les sépare pas, devrions-nous dire, mais qui les unit. Ne démontrerait-on pas également que nous avons trouvé moyen d'utiliser à notre avantage mutuel ce cours d'eau pour transporter les marchandises jusqu'aux eaux intérieures du continent? Il me semble que ce serait, pour nous et pour le monde, un bel exemple de collaboration internationale de nature à susciter de véritables espoirs et la paix.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me demande si je peux poser une question au premier ministre (M. St-Laurent). Avant de la poser, je dirai que les députés de tous les côtés de la Chambre accueilleront avec satisfaction la déclaration que le premier ministre a faite ce soir. Nous sommes encore heureux qu'il l'ait faite ici, à la Chambre, le plus tôt possible. J'ai également l'impression que les députés appuieront, dans l'ensemble, l'avis du Gouvernement, soit que le Canada est toujours disposé à entreprendre seul ces travaux, au besoin, mais qu'il est aussi disposé à entreprendre l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent de concert avec les États-Unis.

Voici ma question: Le premier ministre est-il en mesure de nous dire si l'exécution de ces travaux en commun, à la suite de l'adoption de cette loi à Washington, aura probablement pour effet de modifier le programme ou de changer la date à laquelle il sera possible de commencer l'aménagement de la voie maritime?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Ma foi, monsieur l'Orateur, il n'est pas toujours facile de chercher à prévoir l'avenir. Je ne vois aucune raison de croire que le moment où il serait effectivement possible de commencer les travaux en sera retardé de quelque façon. Au contraire, il me semble que cette indication, de la part de la Chambre des représentants des États-Unis, qu'une majorité considérable approuve l'exécution du projet, facilitera la suppression de tout nouvel obstacle que pourraient tenter de dresser ceux qui s'opposent au projet.

**M. Knowles:** Le premier ministre pense-t-il que si l'entreprise s'effectuait conjointement, sa réalisation pourrait débiter encore plus tôt que si le Canada agissait seul?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Non; je n'ai pas dit cela. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il y avait encore certaines choses à accomplir aux États-Unis. Ainsi que l'a fait observer le chef de l'opposition, pour réaliser une

voie maritime de ce genre, il est nécessaire qu'il y ait un barrage s'étendant d'une rive à l'autre et que ce barrage soit construit par les autorités qui ont été autorisées à cette fin par les gouvernements respectifs. À l'égard de l'une d'entre elles cependant, celle des États-Unis, bien qu'un permis ait été obtenu de la Commission fédérale d'énergie électrique, le temps où ce permis peut être contesté devant les tribunaux n'est pas encore expiré. Je crois savoir qu'on peut demander, jusqu'au 19 mai, un bref de *certiorari* à cet égard; si cette demande est faite, il peut s'écouler quelque temps avant qu'elle soit réglée. On espère qu'elle pourra l'être avant que la Cour suprême s'ajourne pour les vacances d'été.

Dès que l'autorité américaine sera en mesure de procéder,—et comme le chef de l'opposition (M. Drew) le sait, elle en a le désir depuis 1946,—nous savons que la Commission hydro-électrique de l'Ontario est prête à aller de l'avant. Et nous savons que dès que le barrage sera commencé, si on n'en est venu à aucun arrangement qui pourrait retarder l'aménagement de la voie maritime, le Gouvernement sera en mesure d'entreprendre lui-même les travaux sur le côté canadien et d'aménager le canal nécessaire. Telle est la situation.

Je crois que ce vote, qui fait suite à un vote majoritaire déjà enregistré au Sénat à propos d'un autre bill quelque peu différent mais qui, d'une façon générale, est de portée à peu près analogue, indique qu'une majorité des représentants du peuple américain désire que cette entreprise soit mise en œuvre maintenant et qu'elle soit mise en œuvre conjointement.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre au chef de l'opposition (M. Drew) pour exprimer ma joie du bill adopté par les États-Unis et qui annonce leur intention de s'unir au Canada pour aménager la voie maritime du Saint-Laurent.

À ce propos, je me rends compte que les habitants de certaines régions du Canada ne tireront pas de la réalisation de cette vaste entreprise les mêmes avantages que l'Ontario. Même à cela cependant, je suis convaincu que, plus tôt le projet pourra être exécuté, plus tôt le Canada verra le couronnement d'une très grande entreprise. Il y va, je crois, de l'intérêt de notre beau pays que l'entreprise soit amorcée et menée à bien le plus tôt possible.

Tandis que j'y suis, je forme l'espoir que le programme sera exécuté avec toute la célérité possible et, en outre, que pendant l'aménagement de la voie maritime, nous achète-